

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL ENFANCE & JEUNESSE

## FICHE DE POSTE - COORDINATEUR JEUNESSE

### Identification du poste

**Intitulé du poste :** Coordinateur jeunesse  
**Grade :** Attaché territorial  
**Service :**  
**Lieu d'affectation :** Syndicat Intercommunal Enfance et Jeunesse

### Relations hiérarchiques :

**Supérieur Hiérarchique :** Président, élu référent  
**Agents encadrés :** animateurs, agents administratifs et techniques

### Relations fonctionnelles :

**Elus :** Président, Elu référent  
**Agents :** animateurs, partenaires,

## 1. Définition du poste :

### Objectifs du poste :

Accompagner le pilotage et la mise en œuvre de la politique enfance-jeunesse sur le territoire :

- Assister le Bureau et le Conseil dans le développement et la mise en œuvre du projet de territoire et de la politique enfance-jeunesse intercommunale
- Coordonner la mise en œuvre des actions inscrites dans le projet de territoire
- Prendre en compte les orientations stratégiques de la collectivité, en lien avec les engagements contractuels (CTG et autres dispositifs)
- Assurer le pilotage technique des dispositifs partenariaux
- Encadrer et préparer la gestion des moyens de la collectivité
- Effectuer une veille territoriale
- Manager une équipe

Le coordinateur est directement sous la responsabilité du Président du Syndicat

Le Président définit les modalités suivantes :

- Les objectifs de travail du coordinateur
- Les modalités de travail du coordinateur (horaires...)

Dans une démarche d'implication et de participation, le coordinateur, en collaboration avec l'équipe d'animation, accompagne des groupes de jeunes autour de projets d'activités.

Il va donc sur une partie de son temps de travail au contact des jeunes pour effectuer un travail d'animation. Il situe son intervention en partenariat avec les acteurs locaux (jeunes, parents, partenaires, associations) et dans le cadre du projet éducatif jeunesse du Syndicat.

Il s'agira notamment de :

- Accueillir, aller à la rencontre et mobiliser les jeunes afin de créer un climat propice à la prise d'initiatives \*
- Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets et dans leur engagement citoyen \*
- Porter le projet jeunesse du Syndicat dans une dynamique de territoire et en impliquant les jeunes \*

\* (référentiel PS Jeunes)

Qualification requise : direction d'Accueil Collectif de Mineurs (BAFD ou équivalence)

## 2. Activités / Missions :

<b>Coordination de la politique Enfance / Jeunesse</b>	Conseiller les décideurs : <ul style="list-style-type: none"><li>- Accompagner la définition des orientations et des modalités de gouvernance de la politique enfance / jeunesse du territoire</li><li>- Accompagner les acteurs locaux dans la définition et l'évaluation de projets éducatifs sur le territoire</li><li>- Veiller aux enjeux et besoins du territoire</li><li>- Préparer les éléments techniques en amont des échanges et réunions</li></ul>
	Animer les instances de concertation et de décision (comités de pilotage, groupes de travail thématiques...) : <ul style="list-style-type: none"><li>- Les préparer avec les élus, les partenaires techniques et institutionnels</li><li>- Produire des comptes-rendus</li><li>- Assurer l'interface entre les élus, les partenaires et les intervenants</li></ul>
	Développer la structure <ul style="list-style-type: none"><li>- Accompagner et soutenir les projets portés par les acteurs locaux</li><li>- Développer et encourager les partenariats, participer à leurs instances et réunions</li><li>- Etre force de proposition dans les actions et projets à mener en lien avec les besoins et ressources</li></ul>
	Assister les structures enfance-jeunesse : <ul style="list-style-type: none"><li>- Assister les collectivités signataires du CEJ et autres dispositifs contractuels</li><li>- Assister les bénévoles associatifs dans la gestion de services enfance / jeunesse (en particulier l'association de l'ALSH)</li></ul>

<p><b>Pilotage technique et gestion de la structure</b></p>	<p>Coordonner la mise en œuvre des actions jeunesse, la gestion administrative, budgétaire et techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseiller les élus dans les décisions de fonctionnement quotidien de la structure</li> <li>- Elaborer le budget de la structure avec le Président</li> <li>- Elaborer et assurer le suivi des conventions (financements, locaux, personnel, matériel...)</li> <li>- Mettre en œuvre le suivi administratif du Syndicat (gestion budgétaire, administrative, ressources humaines, moyens matériels, locaux, veille juridique)</li> <li>- Organiser et assurer le suivi des moyens de la collectivité (locaux, matériels...)</li> </ul>
	<p>Accompagner et assister les animateurs (montage de projet, dossier de subvention, lien avec les financeurs, déclarations administratives...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher des moyens de financement complémentaires et assurer le suivi des dossiers de subvention</li> <li>- Garantir l'application des contraintes légales, réglementaires et contractuelles dans la mise en œuvre des actions (convention de financement CAF, réglementations sur les ACM, réglementations sur les ERP)</li> <li>- Assurer le suivi technique et financier des actions enfance / jeunesse</li> </ul>
	<p>Analyse et veille, diagnostic territorial</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser en concertation avec les acteurs du territoire (élus, professionnels, bénévoles, jeunes, parents...), ses besoins sociaux qualitatifs et quantitatifs sur les compétences du syndicat (besoins et attentes des familles, actions en place). En informer les décideurs.</li> <li>- Impliquer les familles et les jeunes dans l'analyse des besoins et enjeux territoriaux</li> <li>- Mettre en place les outils d'évaluation et de diagnostic territorial</li> <li>- Assurer une veille juridique</li> </ul>
<p><b>Accompagner l'animation de la politique jeunesse</b></p>	<p>Accompagner la mise en œuvre de la politique jeunesse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner et s'assurer de la mise en œuvre du projet de territoire et notamment les objectifs inscrits dans la CTG, le PEDT ou d'autres dispositifs...</li> <li>- Accompagner la mise en œuvre d'un service permettant de répondre à la demande</li> <li>- Accompagner la pérennisation des accueils en ALSH</li> </ul>
	<p>Coordonner l'équipe d'animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner le dispositif d'animation en direction des jeunes en lien avec partenaires et gestionnaires</li> <li>- S'assurer du lien entre le travail d'animation et le projet de territoire</li> </ul>

<b>Management d'équipe</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mettre en place et développer un réseau d'acteurs locaux (bénévoles, parents, intervenants socioculturels)</li></ul>
	Impliquer les acteurs : <ul style="list-style-type: none"><li>- Impliquer les parents dans la mise en œuvre de la politique jeunesse</li><li>- Relayer les attentes et demande des jeunes en matière de loisirs, de vie sociale et culturelle</li><li>- Accompagner les initiatives et projets qui émergent des jeunes</li></ul>
	Soutenir les partenaires enfance-jeunesse du territoire : <ul style="list-style-type: none"><li>- Contribuer au développement du lien entre le centre de loisir et le syndicat</li></ul>
	Le coordonnateur encadre et manage l'équipe du Syndicat : <ul style="list-style-type: none"><li>- Il définit les objectifs de travail des agents en concertation avec l'élu référent et le président</li><li>- Il manage et encadre l'équipe au quotidien (réunion d'équipe, répartition des tâches et des missions, gestion des plannings...)</li><li>- Il accompagne les agents dans leur parcours professionnel au sein de la collectivité (évaluation professionnelle, conseils et validation des formations...)</li><li>- Il organise de la mise en œuvre des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail</li></ul>
	Le coordinateur doit s'assurer du bon fonctionnement des activités de la structure et doit pouvoir en rendre compte au Président. Pour cela, il doit : <ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître les activités ordinaires et ponctuelles menées par les animateurs et leurs bilans</li><li>- Connaître et suivre les projets envisagés et travaillés</li></ul>
	Le coordinateur doit savoir mener une équipe d'animateurs qu'il encadre : <ul style="list-style-type: none"><li>- Les conseiller et les soutenir dans la gestion de leurs projets</li><li>- Valider leurs actions en amont en vérifiant leur légalité et leur cohérence</li><li>- Assurer leur entretien annuel</li><li>- Organise le travail et les échéances stratégiques au sein de la structure</li></ul>

<b>Compétences requises</b>		
<b>Savoir</b>	<b>Savoir-Faire</b>	<b>Savoir-Être</b>
Connaître l'environnement institutionnels et réglementaire des politiques enfance et jeunesse et des accueils collectifs de mineurs	Mettre en œuvre des méthodes pédagogiques et d'animation de groupes	Autonomie
Connaître l'environnement institutionnel et réglementaire des collectivités territoriales et de la fonction publique territoriale	Très bonne maîtrise des outils informatiques (traitement de texte, tableur)	Responsabilité
Connaître le cadre financier et comptable des collectivités locales	Mobiliser des outils et techniques de communication et outils numériques	Empathie
	Rechercher des informations par soi-même	Prise d'initiatives
	Rédiger des notes, délibérations	Travail en réseau
	Gerer et piloter un projet	Force de proposition
	Piloter des dispositifs contractuels	
	Gérer un budget	
	Mener une réunion	
	Manager une équipe	

Conditions d'exercice :	
Temps de travail :	35h
Horaires :	Disponibilité ponctuelle en soirée pour des réunions
Caractéristiques :	Position assise prolongée, écran prolongé
Moyens mis à disposition :	Téléphone pro, ordinateur pro

**Prise de poste : Janvier 2022**